

## COMMUNE DE LAINSECQ

### PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 2 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le deux septembre, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame CHOUARD Nadia, Maire.

Présents : Mmes BILLEBAULT Elise, LAURENT Valérie, PIGET Maryse, MM. COUPECHOUX Gérard, GARNAULT Hervé, MASSE Fabien, MASSE Arnaud, RAVISE Pascal

Absents : MM. CHOUARD Romuald, RABOURDIN Axel

Secrétaire de séance : M COUPECHOUX Gérard

Nombre de membres en exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 9

Date de la convocation : 26/08/2022

Date d'affichage : 26/08/2022

#### **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 8 juillet 2022
- Repas de cantine
- Equipement antitartre pour la salle des fêtes et les logements
- Ventilation de l'église et restauration des vitraux
- Contrats d'assurance
- Etude sur l'éclairage public
- Affaires diverses

#### **ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE**

- Location d'appartement
- Réfection chemin d'accès pompier à la lagune

Le procès-verbal de la réunion du 8 juillet 2022 est lu et approuvé à l'unanimité.

#### **Fourniture des repas de la cantine scolaire – Délib 48/2022**

Madame le Maire rappelle qu'actuellement la société Elite fournit les repas de la cantine scolaire. Considérant que l'EHPAD « le village » de LAINSECQ fabrique sur place les repas pour ses résidents et qu'il est en mesure de fournir la cantine scolaire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De faire fabriquer les repas de la cantine scolaire par l'EHPAD « le village » à compter du 2 janvier 2023 (au retour des vacances de Noël)
- De résilier le contrat de la société Elite au 17 décembre 2022
- De s'équiper de containers de transport et de bacs inox pour un montant de 238.86€ HT auprès de la société Léon Equipement/Procotel
- Donne pouvoir au maire pour signer tout document relatif à ce dossier

#### **Equipement anti-tarte pour la salle des fêtes et les logements**

Madame le Maire indique que le calcaire provoque des dysfonctionnements sur l'alimentation en eau des logements et de la salle des fêtes. Un devis pour un équipement anti-tartre a été demandé.

Le conseil municipal souhaite que d'autres devis soient réalisés avant de prendre une décision.

#### **Ventilation de l'église et restauration des vitraux**

Madame le Maire expose : afin de réduire l'importante humidité de l'église, une aération peut être réalisée en découpant le bas de certains vitraux et en installant des bavettes en plomb qui assurent l'évacuation de la condensation.

La plupart des vitraux étant dégradés, il pourrait être envisagé dans le même temps d'établir un programme de restauration. Un devis a été demandé.

Le conseil municipal souhaite que d'autres devis soient réalisés avant de prendre une décision.

#### **Contrat d'assurance des bâtiments et des véhicules – Délib 49/2022**

Madame le Maire indique de la montant des cotisations d'assurance de la commune ayant beaucoup augmenté, elle a sollicité plusieurs compagnies afin d'obtenir de nouvelles propositions tarifaires.

Le conseil municipal, après avoir étudié et comparé les différents projets, à l'unanimité :

- Décide de retenir la proposition de la compagnie AXA-Agence BAILLAT-SIMON-CLEMENT au titre de la protection juridique, multirisque commune, informatique et véhicules
- Donne pouvoir au maire pour signer les nouveaux contrats et tout document relatif à ce dossier

#### **Rénovation de l'éclairage public- Délib 50/2022**

Vu l'étude réalisée pour la rénovation globale de l'éclairage public,

Considérant que la part communale sur cet investissement s'élèverait à environ 75 000€,

Considérant qu'il est difficile d'évaluer l'économie réalisable à terme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Demande qu'une nouvelle étude soit réalisée uniquement pour les points lumineux du bourg
- Décide de modifier la durée de l'éclairage des rues comme suit
  - Bourg extinction de 22h30 à 6h30
  - Hameaux extinction de 21h à 6h30

#### **Réfection de l'accès pompier à la lagune – Délib 51/2022**

Madame le Maire indique que la lagune ne peut être référencée par le SDIS comme réserve incendie que si son accès est restructuré. Un devis a été demandé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de procéder à la réfection de l'accès pompier de la lagune
- Accepte le devis de l'entreprise RTP pour 6 662.04€ HT
- Donne pouvoir au maire pour signer tout document relatif à ce dossier

#### **Location de l'appartement 12 Grande Rue – Délib 52/2022**

Suite au départ du locataire, l'appartement sis 12 Grande Rue est libre.

Vu la demande de location effectuée par Monsieur Vincent HARDOIN,

Le conseil municipal à l'unanimité :

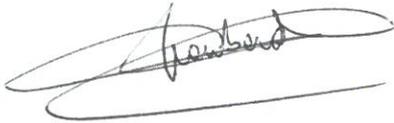
- Décide d'attribuer le logement sis 12 Grande Rue à M. Vincent HARDOIN
- Fixe le loyer mensuel à 470€
- Donne pouvoir à Mme le Maire pour signer tous documents liés à ce dossier.

### Questions diverses

- › Madame le Maire indique que la préfecture de l'Yonne demande la mise en place d'un correspondant incendie et secours au sein des conseils municipaux. Elle désigne Monsieur Hervé GARNAULT.
- › Madame le Maire informe les conseillers qu'elle a remercié Monsieur MORIZOT pour son intervention et son conseil dans le cadre de la procédure concernant l'église.
- › Madame le Maire fait part aux conseillers du projet du Secours catholique. Il consiste à mettre en place un lieu d'accueil itinérant destiné à rompre l'isolement de certaines personnes. Un arrêt pourrait être programmé sur la commune 1 à 2 fois par mois. Le conseil n'y voit pas d'objection.
- › Madame le Maire indique aux conseillers qu'elle a été sollicitée par un développeur de photovoltaïque au sol. Pas de suite à donner.
- › Le bulletin municipal sera finalement édité en début d'année prochaine. Un « Echo » sera publié à l'automne.
- › Monsieur GARNAULT donne le résultat de l'enquête réalisée auprès des parents d'élèves concernant leurs attentes vis-à-vis des écoles du RPI.

La séance est levée à 23 heures.

Le Maire,  
Nadia CHOUBARD



Le secrétaire de séance,  
Gérard COUPECHOUX

